



Tél. : 03 20 07 17 60
Fax : 03 20 07 90 19
e-mail : contact@ville-emmerin.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-9 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune d'EMMERIN se réunira, en séance (1) ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, 1 rue des Fusillés, le **VENDREDI 03 AVRIL 2026**, à 18 H 30.

FAIT À EMMERIN, LE 30 MARS 2026

LE MAIRE,
Joachim MARTELLIER



ORDRE DU JOUR (2)

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du P.V. de la séance précédente (21 mars 2026).
- Délégation de compétences du Conseil municipal au Maire.
- Attribution des Adjoints et Conseillers municipaux délégués.
- Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints.
- Présentation et composition des Commissions municipales.
- Fixation du nombre d'élus à la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).
- Élection des membres élus à la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).
- Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- Désignation des Conseillers dans les différents organismes extérieurs :
 - Conseils d'École,
 - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Soins à Domicile (S.S.I.A.D.),
 - Correspondant Défense,
 - Commission communale des Impôts,
 - S.I.V.U. fourrière animale.
- Informations diverses.

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

1, rue des Fusillés - 59320 EMMERIN

<http://www.ville-emmerin.fr>

Jours et heures d'ouverture : les lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h,
les mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00, le samedi de 8h00 à 12h00.